



**COMPOSITION DES JURYS**  
**Institut d'Administration des Entreprises (IAE)**  
**Année universitaire 2019-2020**

**Le Président de l'Université de Bourgogne**

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 (5°) ;  
VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;  
VU l'arrêté du 18 avril 2017 accréditant l'Université de Bourgogne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;  
VU l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de Licence;

VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les Directeurs des composantes ;  
VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 23 septembre 2019 ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

Le jury de la Licence **Gestion 1<sup>ère</sup> année** est ainsi constitué pour le **2<sup>ème</sup> semestre** de l'année universitaire 2019-2020

**Président(e) : VIGNAL Jérémy**

**Membres :**

ACAR Alper	FORGEOT Vincent	PASDELOUP Jean-Philippe
AFIN Anicet	JOLY Patrick	PIEGAY Pierre
BITSEKI PENDA Siméon Valère	LAAJIMI Rawaa	RICHARD Annouck
BUTTARD Anne	LEVEL Camille	ROHRBACHER Marianne
CABOT Alexandre	LOPEZ Jimmy	SCHONE Katarina
CELLIER Véronique	MARDESIC PAVao	SEHI-BI Ballo Blizand
CHARBTI Sana	MASSUYEAU Gwanael	SERAPHIN Frédérique
CHATEAU Malcolm	MOON Soyoung	SIGUI SOPOUDE Anne-Marie
DIDELOT Laurent	NDIAYE Youba	ZONGO Reine
DUPUIS Xavier	NDIONE Mamadou	

**Article 2 :**

Le directeur de l'UFR est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'IAE et sur le site internet de l'IAE.

Fait à DIJON, le 13 mai 2020

Le Directeur de l'IAE  
Samuel MERCIER